

T 4.3

Comparaison de la charge fiscale et des prix avec les pays de l'Union européenne pour l'essence, l'huile diesel et l'huile de chauffage extra-légère

(État: Janvier 2016)

Produit Pays	Essence sans plomb 95 IOR				Huile diesel				Huile de chauffage extra-légère			
	Prix de vente en monnaie nationale/l	Montant de la charge fiscale par litre	Charge fiscale en %	Prix de vente en Euro par litre	Prix de vente en monnaie nationale/l	Montant de la charge fiscale par litre	Charge fiscale en %	Prix de vente en Euro par litre	Prix de vente en monnaie nationale/l	Montant de la charge fiscale par litre	Charge fiscale en %	Prix de vente en Euro par litre
<i>Suisse</i>	1.350	0.835	61.9	1.243	1.410	0.867	61.5	1.298	0.635	0.210	33.1	0.584
<i>Pays limitrophes</i>												
Allemagne	1.278	0.859	67.2		1.022	0.634	62.0		0.489	0.139	28.4	
France	1.263	0.859	68.0		1.021	0.680	66.6		0.576	0.192	33.3	
Italie	1.430	0.986	69.0		1.256	0.844	67.2		1.047	0.592	56.5	
Autriche	1.094	0.676	61.8		0.987	0.574	58.2		0.567	0.203	35.8	
<i>Autres pays UE</i>												
Belgique	1.205	0.828	68.7		1.004	0.639	63.6		0.417	0.091	21.7	
Danemark	10.430	6.690	64.1	1.398	8.580	4.867	56.7	1.150	8.519	4.177	49.0	1.142
Grèce	1.373	0.936	68.2		1.036	0.532	51.4		0.753	0.377	50.1	
Espagne	1.132	0.658	58.1		0.963	0.535	55.6		0.513	0.177	34.5	
Irlande	1.269	0.845	66.6		1.149	0.714	62.1		0.533	0.186	34.9	
Luxembourg	1.070	0.618	57.8		0.888	0.464	52.3		0.407	0.060	14.7	
Pays-Bas	1.440	1.028	71.4		1.070	0.678	63.4		0.816	0.634	77.7	
Portugal	1.337	0.868	64.9		1.061	0.645	60.8		0.904	0.512	56.6	
Finlande	1.362	0.916	67.3		1.180	0.722	61.2		0.724	0.354	48.9	
Suède	12.774	8.865	69.4	1.393	12.056	7.992	66.3	1.315	8.689	5.788	66.6	0.948
Royaume-Uni	1.020	0.750	73.5	1.382	1.063	0.756	71.1	1.440	0.358	0.128	35.8	0.485

Sources: *Prix en Suisse:* Prix moyens en janvier 2016 selon l'indice national des prix à la consommation (pour l'huile de chauffage, prix en litre calculé sur la base d'une quantité d'achat entre 3001 et 6000 litres); Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Cours Euro des devises du 4.1.2016 (achat): 1.0861

Prix dans l'UE: Bulletin pétrolier, Prix moyens pratiqués au 4.1.2016, Direction Générale de l'Energie de la Commission Européenne, Bruxelles (http://ec.europa.eu/energy/observatory/oil/bulletin_en.htm)

Comparaison de la charge fiscale et des prix avec les pays de l'UE pour l'essence, l'huile diesel et l'huile de chauffage extra-légère

Pour la détermination du prix des carburants, la charge fiscale globale a une grande importance ; après livraison de l'impôt au fisc, le commerce suisse disposait encore, en janvier 2016, d'environ 38,1 % du prix de vente de l'essence et d'environ 38,5 % du prix de vente de l'huile diesel. La charge fiscale globale des carburants doit cependant être considérée dans une perspective plus large. A cet effet, une comparaison avec la situation caractérisant les pays de l'Union européenne est judicieuse.

Si l'on calcule le rapport entre la charge fiscale globale et le prix de vente et que l'on effectue une comparaison entre la Suisse et les pays de l'Union européenne, on s'aperçoit que notre pays taxe peu l'essence et se situe dans la moyenne pour l'huile diesel.

Depuis la levée du cours minimal de l'euro, l'essence est plus chère en Suisse que dans les pays limitrophes (à l'exception de l'Italie). Durant la période représentée, l'huile diesel est restée plus chère en Suisse qu'à l'étranger. De ce fait, le tourisme d'achat de carburant prend la forme très restreinte « d'exportation d'essence » et en partie celle d'une « importation d'huile diesel ».

Dans le domaine de l'huile de chauffage extra-légère la Suisse se situe à mi-chemin pour ce qui concerne le prix et la charge fiscale globale, malgré l'augmentation du taux de la taxe sur le CO₂, qui est passée de 60 à 84 francs par tonne de CO₂ le 1^{er} janvier 2016.

Le tableau montre finalement que le droit communautaire de l'UE laisse une certaine marge de manœuvre aux Etats membres en ce qui concerne l'aménagement de la charge fiscale et que cette marge est pleinement exploitée. Les pourcentages de la charge fiscale globale, parfois très différents, en constituent la preuve.